



VILLE
DE
PAULHAN
34230

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 mars 2019 a permis d'élaborer le budget primitif communal 2019. Ce budget voté par chapitre et par opération se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et recettes.

I. La section de fonctionnement

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2019 en dépenses et en recettes s'élève à 3 809 778€.

A. Les dépenses

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (prévision) sont évaluées à 1 269 950€.

Certains postes sont restés stables : le budget alloué au carburant, l'alimentation, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires, les contrats de services extérieurs, les fêtes et cérémonies et les frais de nettoyage des locaux

Certains ont été réduits : l'électricité du fait de l'adhésion de la commune au groupement de commande d'HERAULT ENERGIES, les contrats de maintenance grevés l'année dernière du dernier semestre de prestation de la Lyonnaise des Eaux pour la station d'épuration dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté de Communes, les contrats d'assurance du fait de la renégociation par la ville de l'ensemble de ces contrats, les frais de télécommunication du fait de la mutualisation de la commande publique avec la Communauté de Communes.

Les diverses hausses s'expliquent par la politique de propreté du village et d'entretien des biens communaux.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges concernant le personnel représentent 1 551 840€.

La suppression des emplois aidés impacte le poste du personnel non titulaire afin de maintenir le même niveau de service que pour les années 2017 et 2018, en matière de propreté du village et de nettoyage des bâtiments. De surcroît, la collectivité fait également appel à du personnel non titulaire pour remplacer les absences pour maladie et les agents en disponibilité. Enfin, pour 2019, l'enveloppe du personnel non titulaire est également impactée par le recrutement des agents chargés du recensement de la population qui s'est déroulé sur les mois de Janvier et Février 2019.

L'augmentation des charges de personnel titulaire s'explique notamment par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T) d'une part ; et l'application statutaire du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R).

Enfin, l'article « autres indemnités » reste stable. Y sont imputées les heures supplémentaires réalisées par les policiers municipaux dans le cadre de la convention de coordination avec la brigade de gendarmerie de Clermont- l'Hérault et la mise en œuvre du plan Vigipirate souhaité par l'Etat.

3) Les autres charges de gestion (chapitre 65)

Les prévisions budgétaires au chapitre 65 s'élèvent à 212 000€.

La subvention allouée au CCAS baisse légèrement du fait d'un résultat de clôture d'exercice 2018 du CCAS supérieur aux années précédentes.

Les autres postes restent sensiblement les mêmes, notamment les subventions aux associations.

4) Les charges financières (chapitres 66 et 16)

L'annuité de la dette est évaluée à 424 200€ (142 200€ d'intérêt et 282 000€ en capital) au 1^{er} janvier 2019, soit 109,02€/habitant (en 2018 : 111,26€/habitant).

B. Les recettes

1) La fiscalité (chapitre 73)

Le produit de la fiscalité 2019 (impôts directs et autres taxes) est évalué à 2 112 756€ du fait notamment de la revalorisation des bases fiscales de +2,2%, conformément à la Loi de Finances 2019. Les taux communaux quant à eux n'ont pas augmenté depuis 2013. En 2019, les taux restent les suivants :

Taxe d'habitation : 16.83%

Taxe foncier bâti : 30.64%

Taxe foncier non bâti : 82.84%

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre est estimé à 1 104 163€ pour 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable et est estimée à 332 800€. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est maintenue à 362 000€ et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) baisse sensiblement à 116 000€.

Le montant cumulé de ces dotations est donc estimé à 810 800€.

3) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Il est évalué à 32 220€ et inclut notamment les revenus locatifs immobiliers pour 25 220€.

II. La section d'investissement

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2019 en dépenses et en recettes s'élève à 2 456 681.

A. Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent 2 456 681€ (1 465 181€ + RAR : 991 500€).

Outre la poursuite de la réhabilitation et mise en accessibilité de la bibliothèque municipale, d'importantes opérations sont prévues : Eclairage public dans le cadre des économies d'énergie, fin des travaux d'électrification (Rue Notre-Dame), fin des travaux d'économies d'énergies sur des bâtiments communaux (Foyer Rural et Halles des Sport Pierre Mendès France), acquisitions foncières dans le cadre de la mise en œuvre du schéma général des voiries, tranche supplémentaire de vidéo-protection, aire de remplissage pour les vigneron et chemins ruraux notamment.

Sont également prévus pour la Gare, les travaux de réfection de la façade, de la verrière ainsi que la mise en accessibilité des abords du bâtiment ; la tranche 3 de la voie verte avec l'installation d'une passerelle en lieu et place du « Pont Noir » ; la mise en valeur paysagère de l'entrée du cimetière ancien ; et, enfin, la tranche 1 de l'Ad'AP.

Les études sur les tranches 2 et 3 du cimetière, la tranche 4 de la voie verte se poursuivent en 2019.

B. Les recettes

Les estimations de recettes qui permettent de financer l'investissement sont principalement :

- les subventions (976 800€)
- le Fonds de Compensation de la TVA (145 000€)
- la Taxe d'aménagement (35 000€)
- le produit des cessions immobilières à réaliser (207 200€)

III. L'équilibre budgétaire

L'équilibre du budget principal 2019 est assuré par l'autofinancement prévisionnel qui s'établit à 771 681 (chapitre 021+chapitre 001+article 1068), complété par les recettes d'investissement ci-dessus détaillées.

Le Maire : Claude VALERO

